

15ans



ANACAPH

Association Nationale des Caisses
Populaires Haïtiennes



KNFP

Konsej Nasyonal
Finansman Popilè



JOURNÉE INTERNATIONALE DES COOPÉRATIVES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

Thème : Coopérer pour le développement
durable des territoires

17 octobre 2013

ANACAPH, une grande chaîne de solidarité

SOMMAIRE

- Brève présentation de l'ANACAPH
- Les caisses populaires et le développement durable
- ANACAPH et le développement durable des territoires

Brève présentation de l'ANACAPH

Stratégies d'intervention

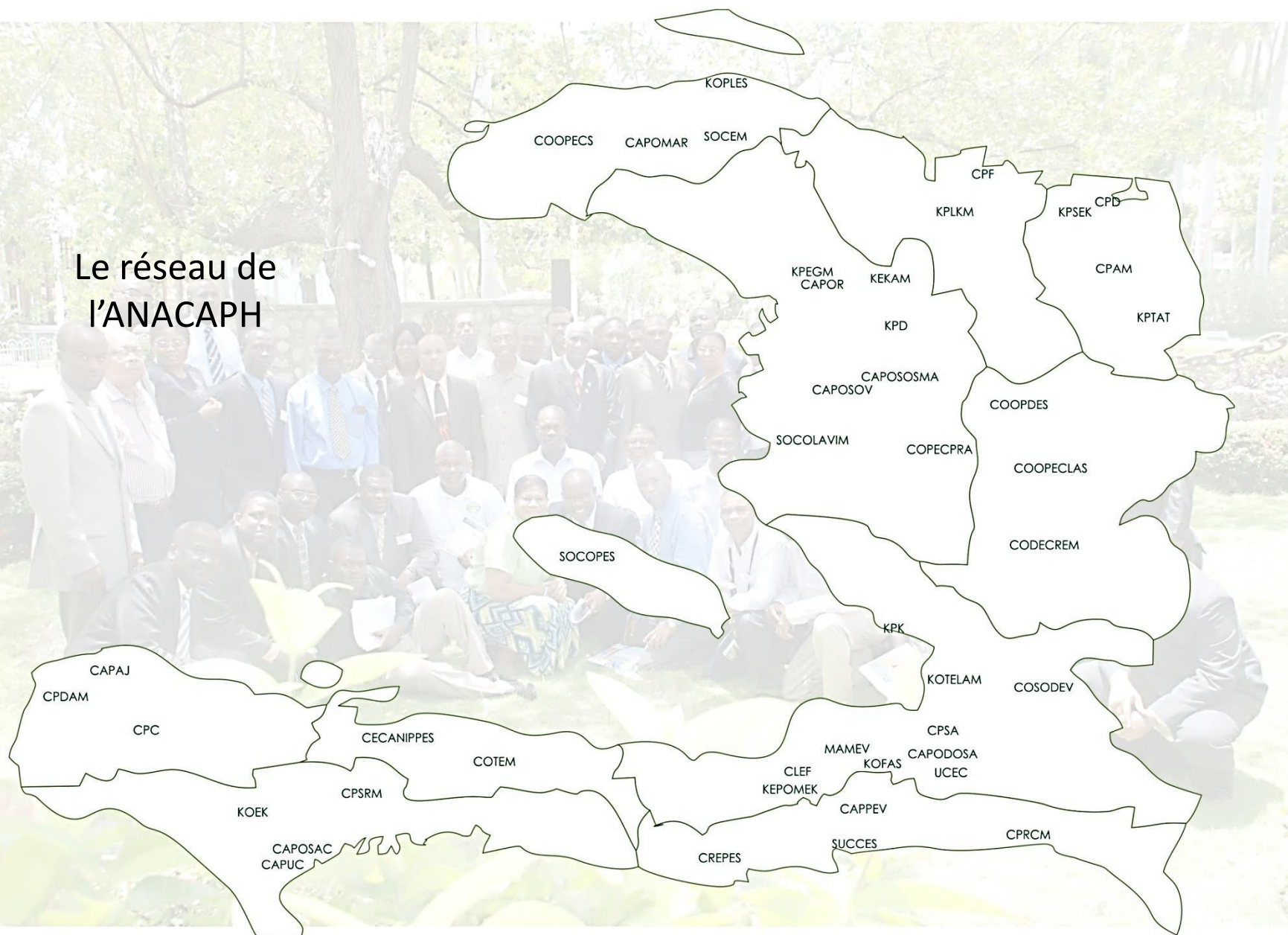
L'ANACAPH est créée le 21 juin 1998, elle compte aujourd'hui 46 caisses membres. C'est un réseau de coopératives d'épargne et de crédit qui encourage le développement du financement décentralisé.

Ses principaux axes d'intervention:

1. La bonne gouvernance et la structuration du secteur. (
2. L'offre de services répondant aux besoins des membres (Formation et suivi, Système d'Information et de Gestion, Approvisionnement...etc.)
3. La représentation officielle et la promotion des caisses
4. L'organisation des études et des recherches
5. Le Renforcement de la capacité d'intervention des caisses par la recherche de fonds externes.
6. La Formation, l'accompagnement et l'inclusion financière des Micros et petites entreprises qui opèrent dans le circuit informel

L'ANACAPH fait la promotion du financement agricole et rural auprès des caisses populaires haïtiennes et œuvre à améliorer leur capacité à développer des produits financiers agricoles et ruraux en organisant différentes activités : colloque national, études, formation des entrepreneurs agricoles et développement de manuel d'instrumentation relative à l'opération de crédit agricole.

Le réseau de l'ANACAPH



ANACAPH, une grande chaîne de solidarité

Définition – Valeurs – Principes

DEFINITION D'UNE COOPERATIVE

Définition – Valeurs – Principes

DEFINITION D'UNE COOPERATIVE

1^{ère}

Une Coopérative est une Association de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux Et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement.

VALEURS FONDAMENTALES DES **COOPERATIVES**

Valeurs fondamentales des coopératives :

- 1- La prise en charge
- 2- La responsabilité personnelle et mutuelle
- 3- La démocratie
- 4- L'égalité
- 5- L'équité
- 6- La solidarité
- 7- Fidèle à l'esprit des membres fondateurs

Les membres adhèrent à une éthique fondée sur :

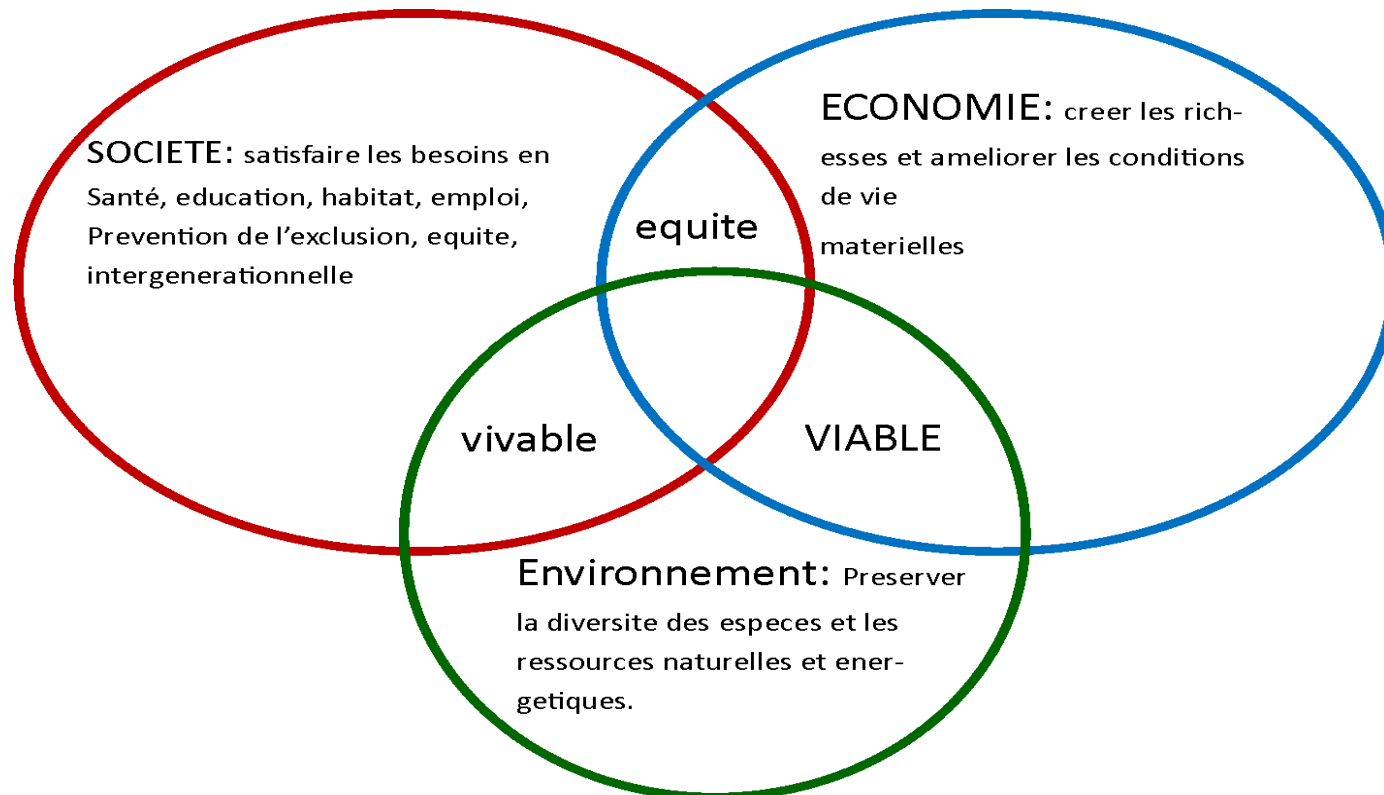
- a)- L'honnêteté
- b)- La transparence
- c)- La responsabilité sociale et altruisme

Coopératives et développement durable des territoires

Territoire

- Un espace (souvent d'échelle infra départementale) sur lequel un projet regroupant les divers secteurs et thèmes impliqués dans le développement territorial (économie, environnement, social) est élaboré de façon concertée entre les différents acteurs locaux

Diagramme du développement des territoires



ANACAPH ET LE DEVELOPPMENT DURABLE DES TERRITOIRES

POURQUOI Y INTERVENIR?

- Se kolonn ki Bat Exemple l' Union Européenne et ses 28 états
- Vers une société relationnelle
- Exploiter des atouts dans la diversité
- Les Caisses du réseau représentant plus de 400.000 sociétaires même bien ancrées dans leurs communautés ne pourront réussir les enjeux du développement en solo. Pour tenter de réussir dans les communautés. Education , formation et surtout coopération (avec les différents acteurs de l'Economie sociale et solidaire sans laisser de cote votre identité, votre mission, vos expertises et vos normes et procédures).

ANACAPH ET LE DEVELOPPMENT DURABLE DES TERRITOIRES

- COMMENT Y PARVENIR
 - Bonne Gouvernance et structuration par la formation et l'information?
 - De nouvelles stratégies de coopération
 - Un cadre légal des caisses populaires facilitant le développement durable des territoires.

Bonne Gouvernance et structuration (organisation de colloques)

Connaitre pour Agir / Des thèmes sensibles pour un développement durable et le développement des territoires :

1. « Caisses Populaires Haïtiennes : acteur du développement humain durable »
2. « Agriculture « vers de nouveaux produits financiers agricole te ruraux »
3. « Performances sociales et économiques des caisses d'épargne et de crédit »
4. « Participation des caisses dans la réhabilitation et la recapitalisation »
5. « Caisses populaires et l'entrepreneuriat en Haïti »
6. le crédit aux micros et petites entreprises de services et de production
7. « Le positionnement des caisses populaires haïtiennes, les premières concernées dans la dynamique de refonte de la loi du 26 juin 2002 »
ANACAPH – le Levier
8. « positionnement des caisses dans la dynamique de la reconstruction en Haïti »
9. « Cadre légal et développement des caisses populaires pour une meilleure Haïti »
10. « Cadre légal et performances sociales : inclusion économique et réduction de la pauvreté en Haïti avec le rôle actif des coopératives financières et la microfinance » Atelier international réalisé en collaboration avec le KNFP et le FOROLAC sur le thème
11. Coopérer pour le développement durable des territoires.

ANACAPH ET LE DEVELOPPMENT DURABLE DES TERRITOIRES

STRATÉGIES DE COOPÉRATION

**1- COOPERATION AVEC D' AUTRES
INSTITUTIONS NATIONALES**

**2- COOPERATION AVEC D' AUTRES
INSTITUTIONS INTERNATIONALES**

ANACAPH ET LE DEVELOPPMENT DURABLE DES TERRITOIRES

3. Plaidoyer pour un cadre légal des caisses populaires facilitant le développement durable des territoires



Cadre légal et développement durable des territoires.

- Loi du 22 Avril 1939 instituant les Coopératives Agricoles, en vue de promouvoir d'une façon rationnelle à l'organisation et au développement des Centres Ruraux, **de créer et de renforcer l'esprit d'entre 'aide et de solidarité dans les campagnes.**
- (Moniteur No 37 du Lundi 8 Mai 1939, Sous la Présidence de Sténio Vincent)

- Décret du 5 Février 1974 dotant le Conseil National de la Coopération d'une nouvelle structure, définissant les principes généraux de la Coopération et permettant la formation de groupements pré ou para coopératifs.
- **(Moniteur No 16 du Jeudi 28 Février 1974
Sous la Présidence de Jean Claude Duvalier**

- Décret du 2 Avril 1981 réglementant l'organisation des coopératives et les différentes formes d'associations ayant la société coopérative pour base.
- **(Moniteur No du 1981 Sous la Présidence de Jean Claude Duvalier).** A préciser
-
- Loi du 26 Juin 2002 sur les Coopératives d'Épargne et de crédit
Considérant qu'il a lieu de renforcer le contrôle des activités des coopératives d'épargne et de crédit
- en vue de veiller à la sécurité des intérêts des déposants de ce secteur, gne et de Crédit. Considérant qu'il y a lieu de renforcer le contrôle des activités des coopératives d'épargne et de crédit **en vue de veiller à la sécurité des intérêts des déposants de ce secteur.**
- **(Moniteur No 54 du Mercredi 10 Juillet 2002)**

ANACAPH ET LE DEVELOPPMENT DURABLE DES TERRITOIRES

- **Un cadre légal des caisses populaires facilitant le développement durable des territoires**

STRATEGIES

- ✓ Tenir compte de cet objectif dans tout processus de révision ou d'élaboration de loi du secteur de l'Economie sociale et solidaire mais en conservant les acquis.
- ✓ Conserver les premiers acquis (Protection de l'épargne des déposants / Supervision de la BRH, mis en place de fédération en vue de l'accès à la chambre de compensation ...) tout en cherchant à gagner des autres points relatifs aux prérogatives de développement durable des territoires.

ANACAPH ET LE DEVELOPPMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Le mouvement cooperatif est un patrimoine intergenerationnel qui doit exister par et pour la generation future.

- **Merci de votre attention!**

